



**10-** Le CERAP décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte des effets des lecteurs (bijoux, argent, portable, etc.). Nous vous recommandons de garder sur vous vos objets de valeurs avant la consignation de votre sac.

Les lecteurs qui fréquentent notre bibliothèque sont censés avoir pris connaissance du présent guide, et acceptent tacitement de se conformer aux règles de convivialité exprimées dans les quelques lignes qui précèdent. Tout débordement ou transgression de ces principes peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la bibliothèque.

### Le mot de la Direction

Le personnel de la salle de lecture se tient à votre disposition pour toutes vos préoccupations. N'hésitez pas à lui soumettre vos remarques et suggestions.

À toutes fins utiles, une boîte à suggestions est disponible au guichet de l'accueil de la bibliothèque pour recueillir tous vos avis.

**BONNE LECTURE**



### ADRESSE & TÉLÉPHONE

**15, avenue Jean Mermoz  
08 BP 2088 Abidjan 08**

**Tél : +225 22 40 47 20**

**Fax : +225 22 44 84 38**

[www.cerap-inades.org](http://www.cerap-inades.org)  
[cedoc@cerap-inades.org](mailto:cedoc@cerap-inades.org)

# BIBLIOTHÈQUE

## GUIDE DU LECTEUR



*Édition janvier 2019*

### La bibliothèque offre :

- un cadre de travail spacieux, confortable et agréable ;
- une console d'ordinateurs pour la recherche bibliographique ;
- un riche fonds documentaire entièrement informatisé et actualisé en sciences sociales, droit, économie, politique, histoire, philosophie, psychologie, religion, etc. ;
- des services annexes de recherches documentaires

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et jeudi :	08h30 – 19h30
Vendredi :	08h30 - 17h00
Mardi :	13h00 – 19h30
Samedi :	08h00 – 15h30

***N.B. Permanence assurée par les bénévoles de 17h à 19h30 et de 12h à 15h30***

Lecture uniquement avec réservation d'ouvrages à l'accueil de la bibliothèque.

*La bibliothèque est fermée pendant l'inventaire annuel (août) et en cas de travaux.*

## NOTRE FONDS DOCUMENTAIRE

- plus de 50 000 ouvrages : ouvrages généraux, mémoires, thèses, rapports de stage, comptes rendus de colloques ;
- environ 2 500 brochures (documents de moins de 50 pages) ;
- plus de 500 titres de périodiques tant ivoiriens, africains qu'internationaux ;
- près de 200 cédéroms ;
- une bibliothèque numérique d'environ 200 références ;
- Produits documentaires : répertoire des thèses et mémoires, les bulletins des nouvelles acquisitions de livres et de revues.

## NOS SALLES

2 salles vous offrent le confort et la sérénité pour vos études et recherches :

- ♦ « *Les usuels* » : 16 places assises, climatisée avec un accès libre aux dictionnaires, encyclopédies, atlas, quotidiens en langue française et anglaise et revues nouvellement enregistrées.
- ♦ *La salle principale* : 104 places assises, ventilation et aération naturelle pour plus de convivialité.

## CONDITIONS D'ACCÈS

2 modes d'abonnement sont proposés :

- ♦ Abonnement annuel :

### • étudiants externes de 18-40 ans =15 000

*Pièces à fournir : carte d'étudiant + 1 photo d'identité*

### • étudiants travailleur ; étudiants de +40 ans et non étudiants =25 000 F (1 photo d'identité)

### Accès à la connexion internet gratuit

- ♦ Abonnement ponctuel : 5 000 F/thème pour 5 jours de consultation de nos ressources documentaires.

## COMMENT CONSULTER LES DOCUMENTS ?

❶ Le lecteur dépose sa carte de bibliothèque ou reçu d'inscription et son sac au guichet de l'accueil avant de s'installer en salle et d'y faire ses recherches.

❷ L'agent à l'accueil lui remettra des fiches de demandes d'ouvrages et ou de périodiques et son ticket de consignation (pour la consigne des sacs).

❸ Il effectue ses recherches bibliographiques sur notre base de données à l'aide des ordinateurs réservés à cet effet dans la salle de console.

*Un guide de recherche y est affiché pour l'initier.*

❹ Il remplira les fiches de demandes d'ouvrages qui lui ont été remises. Il les déposera ensuite dans le box au guichet de l'accueil. Les ouvrages lui seront remis dans un délai de 10 à 15 minutes.

**NB : Les ouvrages sont à consulter sur place. Pas de prêt à domicile**

## SERVICES ANNEXES

- ♦ **Photocopie et impression :**

Noir-blanc : 50 F /page A4, 100 F/page A3

**Horaires :** 10h30-11h30 et 15h30-16h30

## RESSOURCES DISPONIBLES

- ♦ Le tableau d'affichage
- ♦ Présentoir des nouvelles acquisitions en ouvrages et périodiques.
- ♦ **PERAFRIQ** : bulletin des articles nouvellement dépouillés dans les revues et quotidiens.
- ♦ **HAMANIEN** : bulletin des nouveaux ouvrages et des documents téléchargés sur Internet et enregistrés dans la base de données.
- ♦ Répertoire des thèses et mémoires
- ♦ Répertoire des collections de périodiques
- ♦ Le club des lecteurs de la bibliothèque
- ♦ Bibliographies commentées, etc.

## LE CODE DE CONDUITE

*Afin de permettre un travail efficace et agréable en bibliothèque, nous invitons les lecteurs à respecter ces règles de conduite :*

1- La carte de lecteur est strictement personnelle. Elle ne peut donc être ni échangée ni prêtée.

2- Les lecteurs doivent laisser leurs cartables ou sacs à l'accueil de la bibliothèque. Les contenus sont admis en salle.

3- La consultation des documents se fait sur place. L'emprunteur est seul responsable des documents inscrits à son nom jusqu'à leur restitution.

4- Il est formellement interdit d'arracher les pages, de porter des mentions au crayon ou au stylo dans les livres ainsi que d'y plier les pages.

5- Il est interdit de téléphoner dans les salles de lecture (salle principale et salle des usuels), dans le patio, dans la salle de console sous peine de sanctions allant jusqu'à la radiation.

6- Il est interdit de fumer, de bavarder, de manger dans la salle de lecture et dans le patio longeant les bureaux de la bibliothèque.

7- Tout document perdu ou détérioré doit être remboursé au prix catalogue ou sur une base forfaitaire fixée par la bibliothèque.

8- Toute parole désobligeante, tout comportement belliqueux à l'encontre du personnel expose les contrevenants au retrait temporaire ou définitif de leur carte de lecteur. La courtoisie est exigée de tous.

9- Les tentatives de vol ou flagrant délits de vol exposent les auteurs à une interdiction d'accès à la salle de lecture. Le CERAP se réserve le droit d'intenter des poursuites judiciaires.